

**ANNEXE IV-1**

DECLARATION DE CREATION OU DE REPRISE D'UNE ENTREPRISE **DANS LE CADRE D'UN CUMUL**  
(articles 25 septies et 25 octies de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée  
et décret n°2017-105 du 27 janvier 2017)

---

En remplissant ce formulaire, merci de bien vouloir expliquer au moins une fois les sigles que vous employez.

**NOM** : .....

**PRENOM** : .....

**DATE DE NAISSANCE** : .....

**ADRESSE PERSONNELLE** : .....

.....

.....

.....

**TELEPHONE PERSONNEL** : .....

**ADRESSE ELECTRONIQUE ACADEMIQUE** : .....@ac-rennes.fr

**I.- QUELLE EST VOTRE SITUATION ACTUELLE DANS L'ADMINISTRATION ?**

*Cochez les cases correspondantes*

**1. SITUATION ADMINISTRATIVE**

Vous exercez actuellement vos fonctions à :

- temps complet
- temps partiel - Indiquer votre quotité      %
- temps non-complet - Indiquer votre quotité      %

## II. VOUS CREEZ OU REPRENEZ UNE ENTREPRISE OU UNE ACTIVITE PRIVEE

### 1. INFORMATIONS SUR LA STRUCTURE

Nom (ou raison sociale) :

.....  
.....

Adresse :

.....  
.....  
.....

Téléphone : .....

Adresse électronique : .....@.....

Secteur ou branche professionnelle de la structure :

.....  
.....  
.....

Forme sociale de l'entreprise ou de l'activité :

*Exemple : auto-entreprise, SARL, SAS, activité libérale, VDI (vendeur à domicile indépendant), entreprise individuelle, association, etc.*

.....  
.....

**ATTENTION** : Pour les sociétés et associations, joindre les statuts ou les projets de statuts.

Le cas échéant, quels sont la nature et le montant des subventions publiques dont cette structure bénéficiera ?

.....  
.....

Indiquez la quotité de temps partiel que vous sollicitez (90%,80%,60%, etc) %

Note : Depuis le 20 avril 2016, les agents qui souhaitent bénéficier d'un cumul pour création ou reprise d'entreprise afin d'exercer une activité privée lucrative doivent être préalablement autorisés par leur autorité hiérarchique à accomplir un service à temps partiel pour ce motif (obligatoire). (cf. articles 25 septies de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée)

